TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

TERRANOTA
25/10/2026
08:02:46
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 08949RHO1026STE
Terranota Rhône

[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]
[redacted]

Adresse : Cammaou et Rouquant
GENERARGUES (30140)
Ref Cad : A 647, A 872, A 871, A 869, A 867, A 866, A 865, A 658, A 655, A 873
pour 8202m2

Documents d'urbanisme	Zone(s)	Droit de préemption
RNU (Règlement National d'Urbanisme)	néant	néant

Droit de préemption

- *N'est pas soumis au droit de préemption urbain simple*
- *N'est pas soumis au droit de préemption urbain renforcé*
- *N'est pas situé dans le périmètre de droit de préemption ZAD (L212-1 à L212-5 du CU)*
- *N'est pas compris dans une zone de préemption délimitée au titre des Espaces Naturels Sensibles des départements*
- *N'est pas situé dans une zone de préemption sur les fonds de commerces, artisanaux, baux commerciaux*
- *N'est pas situé dans une zone de préemption délimitée au titre de la Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains*

Servitudes d'Utilité Publique

- AC1 - périmètre de protection des monuments historiques classés et/ou inscrits - L621-30 du C.patr - travaux soumis à autorisation des services de l'état chargés des monuments historiques
- T7 - extérieur des zones de dégagements- R244-1 du C. aviation - servitude d'établissement à demeure de certaines installations pouvant constituer des obstacles à la navigation aérienne

Servitudes d'Urbanisme

- Est situé dans une commune où la Loi Montagne s'applique

Opérations

- *N'est pas situé dans une zone d'aménagement concerté (ZAC)*

Environnement

- Est situé dans une réserve de biosphère
- Est situé dans l'aire d'adhésion du Parc National : Parc National des Cévennes
- *N'est pas situé dans un parc naturel régional*
- *N'est pas situé dans une zone de protection Natura 2000*

Observations, prescriptions particulières et autres

- Est situé dans une zone contaminée par les termites ou susceptible de l'être à court terme

Mutation d'un ensemble bâti ou non bâti sans modification de son état. Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire. Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de construction et ne remplace pas le certificat d'urbanisme. La présente note ne renseigne que les alignements figurant au document d'urbanisme et ne peut se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par l'administration.

TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Lettre de Renseignements d'Urbanisme

TERRANOTA
25/10/2026
08:02:46
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

- Est situé dans une zone de sismicité : Faible (2)
- Est situé dans une zone à potentiel Radon : Zone 3 (fort)
- Est situé dans une zone de retrait-gonflement des sols argileux : Aléa moyen
- Est situé dans une zone soumise à autorisation de défrichement
- Est situé dans un zonage informatif des obligations légales de débroussaillement
- Est situé en bordure d'une route départementale : une marge de recul de 15 mètres est susceptible d'être appliquée
- Est concerné par un aléa/risque naturel hors PPR : Aléa inondation / Aléa feux de forêt
- *N'a pas voté la taxe communale forfaitaire sur les cessions de terrains nus (art.1529 du CGI)*
- *N'est pas situé dans une zone contaminée par la mérule ou susceptible de l'être à court terme*

A Fraisses, le dimanche 25 Octobre 2026

Mutation d'un ensemble bâti ou non bâti sans modification de son état. Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire. Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de construction et ne remplace pas le certificat d'urbanisme. La présente note ne renseigne que les alignements figurant au document d'urbanisme et ne peut se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par l'administration.

TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Lexique

TERRANOTA
25/10/2026
08:02:46
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 08949RHO1026STE
Terranota Rhône

[redacted] [redacted]
Adresse : Cammaou et Rouquant
GENERARGUES (30140)
Ref Cad : A 647, A 872, A 871, A 869, A 867, A 866, A 865, A 658, A 655, A 873
pour 8202m2

Zone(s)
néant : Le RNU fixe les dispositions applicables aux terrains constructibles dans les villes ne disposant pas d'un plan local d'urbanisme (PLU), ou d'un document en tenant lieu. Les constructions, les aménagement et les installations sont uniquement autorisés dans les Parties Actuellement Urbanisées (PAU).

Droit de préemption

Néant

Servitudes d'Utilité Publique

AC1 : Le bien est situé à moins de 500 mètres d'un immeuble ou d'une partie d'immeuble dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public. Certains monuments historiques ont des périmètres adaptés qui ne sont pas de 500 mètres.

T7 : Elle s'applique en dehors des zones de dégagement pour des installations qui pourraient constituer des atteintes à la navigation aérienne en raison de leur hauteur.

Servitudes d'Urbanisme

Loi Montagne : Relative au développement et à la protection de la montagne a un caractère de loi d'aménagement et d'urbanisme. Elle tente d'établir un équilibre entre le développement et la protection de la montagne.

Opérations

Néant

Environnement

Réserve de biosphère : Secteur de protection UNESCO décomposé en trois zones interdépendantes visant à concilier la conservation de la biodiversité, des paysages, des écosystèmes et leur utilisation durable ainsi que le développement et le soutien logistique.

Parc National - Aire d'adhésion : Les communes situées à l'intérieur d'un périmètre optimal peuvent adhérer librement à la charte du parc national et seront donc inclus dans l'aire d'adhésion du parc. Cette aire d'adhésion est constituée par les territoires en continuité géographique ou en solidarité écologique avec le cœur. Dans cette zone, seuls les travaux de nature à affecter de façon notable le cœur du parc sont soumis à un avis conforme de celui-ci.

Observations, prescriptions particulières et autres

Termites : Lorsque des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Le maire peut obliger le propriétaire ou le syndic de copropriété à faire réaliser un diagnostic et des travaux d'éradication, si besoin.

Sismicité : Le zonage divise le territoire national en 5 zones de sismicité : Zone 1 où il n'y a pas de prescription particulière ; Zones 2 à 5, où les règles de construction parasismiques sont applicables aux bâtiments et infrastructures.

Mutation d'un ensemble bâti ou non bâti sans modification de son état. Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire. Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de construction et ne remplace pas le certificat d'urbanisme. La présente note ne renseigne que les alignements figurant au document d'urbanisme et ne peut se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par l'administration.

Lexique

TERRANOTA
25/10/2026
08:02:46
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Radon : Il s'agit d'un gaz radioactif d'origine naturelle. Une cartographie du potentiel radon classe les communes en 3 catégories (1 : faible, 2 : moyen, 3 : fort). Une vigilance est demandée pour mettre en place des mesures d'étanchéité et de renouvellement de l'air intérieur.

Retrait-Gonflement des sols argileux : Ils ont la capacité à prendre ou perdre du volume selon les intempéries ou les périodes de sécheresse. Ces variations peuvent être suffisamment importantes pour endommager les bâtiments.

Zone soumise à autorisation de défrichement : Le défrichement est défini comme la destruction de l'état boisé d'un terrain et la suppression de sa destination forestière. Sauf exception, le défrichement des bois et forêts est soumis à l'obtention d'une autorisation préalable.

Obligation légale de débroussaillement : Le débroussaillement est une obligation prévue par le Code forestier dans les territoires concernés par un risques d'incendies de forêt et de végétation. Selon le secteur, une obligation légale de débroussaillement peut imposer des règles spécifiques pour débroussailler correctement (profondeur de débroussaillement, distance entre les arbres, hauteur des arbres...).

Aléa naturel hors PPR : Une carte peut déterminer l'emplacement, la nature ainsi que l'intensité des aléas naturels présents sur la commune. Elle affiche l'existence de risques naturels justifiant que les constructions ou installations autorisées ci-après soient soumises à des conditions spéciales ; les projets de constructions devront respecter les documents risques en vigueur et les prescriptions définies par les services de l'État et ce, en dehors de la réglementation des Plans de prévention des risques naturels.

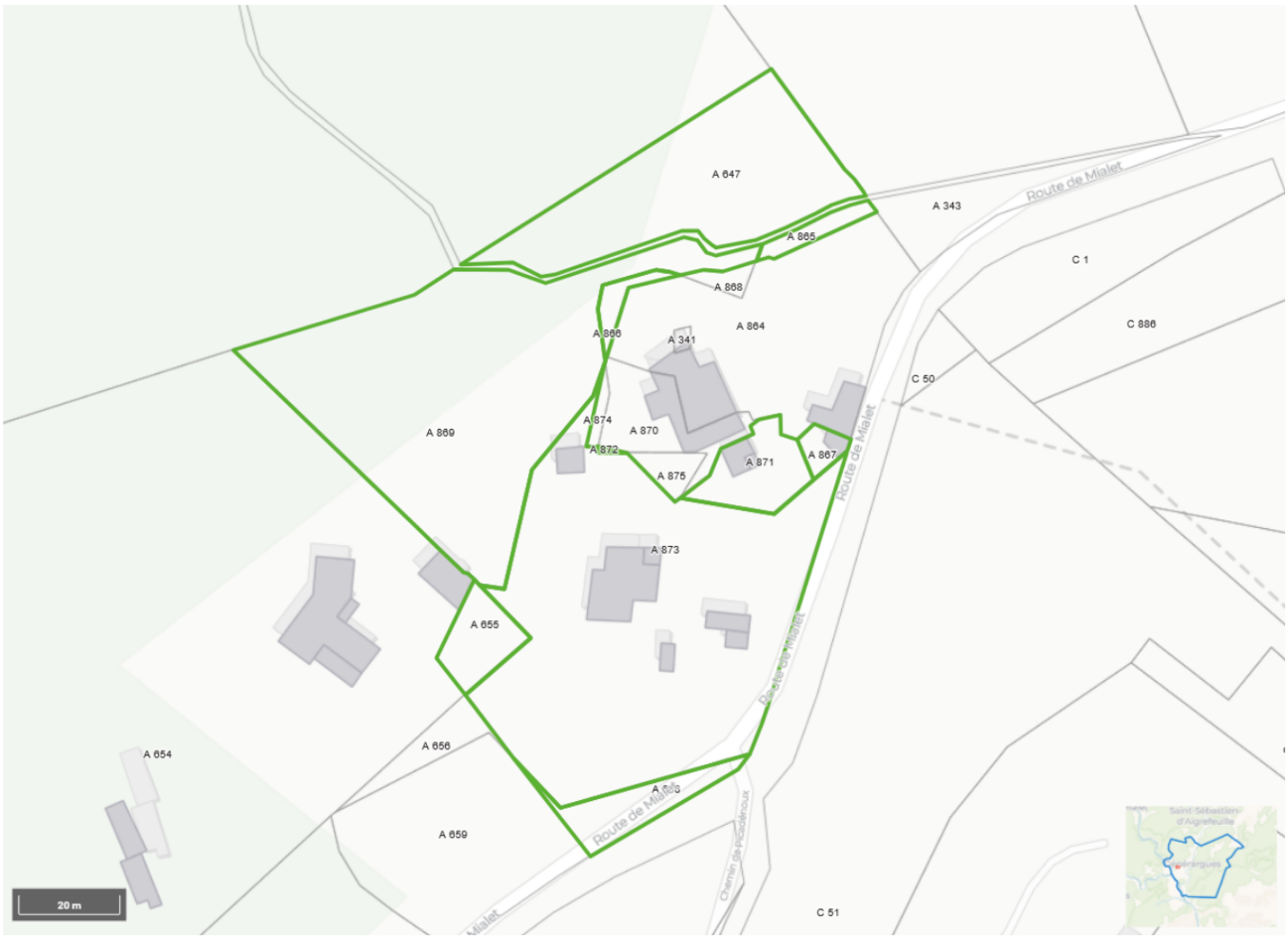
Mutation d'un ensemble bâti ou non bâti sans modification de son état. Ce document est établi sous la seule responsabilité de son signataire. Il n'a pas pour objet de déterminer les règles de construction et ne remplace pas le certificat d'urbanisme. La présente note ne renseigne que les alignements figurant au document d'urbanisme et ne peut se substituer à l'arrêté d'alignement délivré par l'administration.

TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Plan cadastral

TERRANOTA
25/10/2026
08:02:47
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 08949RHO1026STE
Terranota Rhône
[redacted]
Adresse : Cammaou et Rouquant
GENERARGUES (30140)
Ref Cad : A 647, A 872, A 871, A 869, A 867, A 866, A 865, A 658, A 655, A 873 pour 8202m2



Parcelles

Cammaou et Rouquant 30140 GENERARGUES

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
30129		A	647	1327	
30129		A	655	189	
30129		A	658	235	
30129		A	865	82	
30129		A	866	60	
30129		A	867	57	

Source : cadastre.gouv.fr

TERRANOTA
URBANISME RÉGLEMENTAIRE

Plan cadastral

TERRANOTA
25/10/2026
08:02:47
COPIE ORIGINALE CERTIFIÉE

Nos/Réf : 08949RHO1026STE
Terranota Rhône
[redacted]
Adresse : Cammaou et Rouquant
GENERARGUES (30140)
Ref Cad : A 647, A 872, A 871, A 869, A 867, A 866, A 865, A 658, A 655, A 873 pour 8202m2

INSEE	Préfixe	Section	Numéro	Contenance	Lieu-dit
30129		A	869	2561	
30129		A	871	295	
30129		A	872	4	
30129		A	873	3392	

Source : cadastre.gouv.fr